

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune de THERVAY**

**Numéro SIRET : 21390528400013**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE DU GRAND**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Budget Communal 528**

**ANNEE 2018**

<b>Code INSEE</b> 528	<b>Commune de THERVAY</b> Budget Communal 528	<b>CA</b> 2018
--------------------------	--------------------------------------------------	-------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Informations financières - ratios (2)</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (3)</b>

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Commune de THERVAY - 39 - Budget Communal 528	CA	2018
-----------------------------------------------	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

**POUR MEMOIRE(1)**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 149 496,91	G 294 940,99
	Section d'investissement	B 99 145,01	H 194 937,84
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 498 518,97	I (si excédent) 498 518,97
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 130 481,69	J (si excédent) 130 481,69
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		248 641,92 = A+B+C+D	1 118 879,49 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 96 733,25	L 1 666,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 96 733,25	= K+L 1 666,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 149 496,91	= G+I+K 793 459,96
	Section d'investissement	= B+D+F 195 878,26	= H+J+L 327 085,53
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 345 375,17	= G+H+I+J+K+L 1 120 545,49

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 96 733,25	L 1 666,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 666,00
204	Subventions d'équipement versées	4 627,82	0,00
21	Immobilisations corporelles	85 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 105,43	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	111 350,00	77 626,76	0,00	0,00	33 723,24
012	Charges de personnel	54 500,00	47 773,65	0,00	0,00	6 726,35
014	Atténuations de produits	19 100,00	0,00	0,00	0,00	19 100,00
65	Autres charges gestion courante	25 250,00	20 572,75	0,00	0,00	4 677,25
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>210 200,00</b>	<b>145 973,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 226,84</b>
66	Charges financières	8 000,00	3 523,75	0,00	0,00	4 476,25
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	14 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>232 700,00</b>	<b>149 496,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 203,09</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	121 813,11				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>121 813,11</b>	<b>0,00</b>			<b>121 813,11</b>
<b>TOTAL</b>		<b>354 513,11</b>	<b>149 496,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>205 016,20</b>
<b>Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017</b>		(3) 0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	63 300,00	64 166,18	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	132 767,00	142 806,63	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	42 048,00	44 600,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	35 000,00	41 055,01	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>273 115,00</b>	<b>292 627,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,23	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 312,94	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>273 115,00</b>	<b>294 940,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>273 115,00</b>	<b>294 940,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017</b>		(3) 498 518,97				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	23 200,00	18 500,00	4 627,82	72,18
21	Immobilisations corporelles	349 000,00	20 994,67	85 000,00	243 005,33
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 000,00	30 688,33	7 105,43	2 206,24
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>412 200,00</b>	<b>70 183,00</b>	<b>96 733,25</b>	<b>245 283,75</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	25 500,00	11 305,18	0,00	14 194,82
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	15 000,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>40 500,00</b>	<b>11 305,18</b>	<b>0,00</b>	<b>29 194,82</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>452 700,00</b>	<b>81 488,18</b>	<b>96 733,25</b>	<b>274 478,57</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	17 656,83	17 656,83		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>17 656,83</b>	<b>17 656,83</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>470 356,83</b>	<b>99 145,01</b>	<b>96 733,25</b>	<b>274 478,57</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017</b>		0,00			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 666,00	2 000,00	1 666,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>103 666,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 666,00</b>	<b>100 000,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	110 000,00	175 281,01	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>110 500,00</b>	<b>175 281,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>214 166,00</b>	<b>177 281,01</b>	<b>1 666,00</b>	<b>35 218,99</b>
021	Virement de la section de fonct. (1)	121 813,11			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	17 656,83	17 656,83		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>139 469,94</b>	<b>17 656,83</b>		<b>121 813,11</b>
<b>TOTAL</b>		<b>353 635,94</b>	<b>194 937,84</b>	<b>1 666,00</b>	<b>157 032,10</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017</b>		130 481,69			

<b>Commune de THERVAY - 39 - Budget Communal 528</b>	<b>CA</b>	<b>2018</b>
------------------------------------------------------	-----------	-------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	77 626,76		77 626,76
012	Charges de personnel	47 773,65		47 773,65
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	20 572,75		20 572,75
66	Charges financières	3 523,75	0,00	3 523,75
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>149 496,91</b>	<b>0,00</b>	<b>149 496,91</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	11 305,18	0,00	11 305,18
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	18 500,00	0,00	18 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	20 994,67	17 656,83	38 651,50
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	30 688,33	0,00	30 688,33
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>81 488,18</b>	<b>17 656,83</b>	<b>99 145,01</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services	64 166,18		64 166,18
73	Impôts et taxes	142 806,63		142 806,63
74	Dotations et participations	44 600,00		44 600,00
75	Autres produits gestion courante	41 055,01		41 055,01
76	Produits financiers	0,23	0,00	0,23
77	Produits Exceptionnels	2 312,94	0,00	2 312,94
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>294 940,99</b>	<b>0,00</b>	<b>294 940,99</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017</b>				<b>498 518,97</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	175 281,01	0,00	175 281,01
13	Subventions d'investissement	2 000,00	0,00	2 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	9 328,50	9 328,50
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	8 328,33	8 328,33
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>177 281,01</b>	<b>17 656,83</b>	<b>194 937,84</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017</b>				<b>130 481,69</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>111 350,00</b>	<b>77 626,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 723,24</b>
60221	Combustibles & carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau & assainissement	1 200,00	907,00	0,00	0,00	293,00
60612	Energie-électricité	10 000,00	9 233,77	0,00	0,00	766,23
60621	Combustibles	5 000,00	5 998,20	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 000,00	388,81	0,00	0,00	611,19
60624	Produits de traitement	500,00	80,64	0,00	0,00	419,36
60628	Autres fournitures non stockées	300,00	14,02	0,00	0,00	285,98
60631	Fournitures d'entretien	500,00	119,43	0,00	0,00	380,57
60632	F. de petit équipement	3 000,00	932,70	0,00	0,00	2 067,30
60633	F. de voirie	1 500,00	1 246,80	0,00	0,00	253,20
60636	Vêtements de travail	500,00	14,95	0,00	0,00	485,05
6064	Fournitures administratives	2 000,00	782,21	0,00	0,00	1 217,79
6068	Autres matières & fournitures	1 000,00	301,61	0,00	0,00	698,39
611	Contrats prestations services	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
6135	Locations mobilières	800,00	240,00	0,00	0,00	560,00
61521	Entretien de terrains	2 000,00	1 120,00	0,00	0,00	880,00
615221	Bâtiments publics	5 000,00	1 589,74	0,00	0,00	3 410,26
615228	Autres bâtiments	2 500,00	1 375,59	0,00	0,00	1 124,41
615231	Voirie	4 000,00	3 480,00	0,00	0,00	520,00
615232	Réseaux	2 000,00	348,00	0,00	0,00	1 652,00
61524	Entretien de bois et forêts	0,00	5 497,80	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	516,73	0,00	0,00	983,27
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	943,00	0,00	0,00	1 557,00
6156	Maintenance	6 000,00	6 489,85	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisque	7 500,00	6 546,72	0,00	0,00	953,28
6182	Doc. générale et Technique	300,00	263,50	0,00	0,00	36,50
6184	Versements à des organ.form.	500,00	75,00	0,00	0,00	425,00
6188	Autres frais divers	0,00	256,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	250,00	150,48	0,00	0,00	99,52
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6227	Frais d'actes,de contentieux	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6228	Divers	3 500,00	857,83	0,00	0,00	2 642,17
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	5 716,15	0,00	0,00	4 283,85
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6237	Publications	500,00	334,44	0,00	0,00	165,56
6238	Frais divers de publicité	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6241	Transports de biens	100,00	32,04	0,00	0,00	67,96
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	210,00	0,00	0,00	790,00
6262	Frais de télécommunication	4 000,00	4 107,46	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimil	50,00	5,00	0,00	0,00	45,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6281	Concours divers (cotisations)	500,00	512,58	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	7 750,00	7 232,97	0,00	0,00	517,03
62878	Remb. autres organismes	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	1 700,00	1 410,53	0,00	0,00	289,47
63512	Taxes foncières	7 000,00	6 792,00	0,00	0,00	208,00
637	Autres impôts & taxes	1 200,00	1 503,21	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>54 500,00</b>	<b>47 773,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 726,35</b>
6216	Personnel affecté par le GFP	0,00	2 454,50	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	300,00	252,74	0,00	0,00	47,26
6338	Autres impôts & taxes	100,00	80,08	0,00	0,00	19,92
6411	Personnel titulaire	25 000,00	22 152,66	0,00	0,00	2 847,34
6413	Personnel non titulaire	9 000,00	7 191,24	0,00	0,00	1 808,76
6451	Cotisations à l'URSSAF	7 500,00	5 433,66	0,00	0,00	2 066,34
6453	Cotisations caisses retraite	7 500,00	6 053,23	0,00	0,00	1 446,77
6454	Cotisations ASSEDIC	1 000,00	340,82	0,00	0,00	659,18
6455	Cotisations Assurances Personnel	2 200,00	2 073,72	0,00	0,00	126,28
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	350,00	305,00	0,00	0,00	45,00
6458	Cotisations autres organismes	1 000,00	896,00	0,00	0,00	104,00
6475	Médecine du travail	550,00	540,00	0,00	0,00	10,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>19 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 100,00</b>
739211	Attributions de compensation	19 100,00	0,00	0,00	0,00	19 100,00
<b>65</b>	<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>25 250,00</b>	<b>20 572,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 677,25</b>
6531	Indemnités élus	15 500,00	14 462,10	0,00	0,00	1 037,90
6535	Formation élus	250,00	215,00	0,00	0,00	35,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	1 207,81	0,00	0,00	792,19
65548	Autres contributions	6 000,00	3 497,84	0,00	0,00	2 502,16
6574	Subv. fonct. person. droit privé	1 500,00	1 190,00	0,00	0,00	310,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>210 200,00</b>	<b>145 973,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 226,84</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>8 000,00</b>	<b>3 523,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 476,25</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 000,00	3 523,75	0,00	0,00	4 476,25
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
673	Titres annulés (exerc.antér.)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d)(3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues Fonct (e)</b>	<b>14 000,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>232 700,00</b>	<b>149 496,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 203,09</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>121 813,11</b>	<b>0,00</b>			
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>121 813,11</b>	<b>0,00</b>			<b>121 813,11</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de THERVAY - 39 - Budget Communal 528	CA	2018
-----------------------------------------------	----	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>121 813,11</b>	<b>0,00</b>			<b>121 813,11</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>354 513,11</b>	<b>149 496,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>205 016,20</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	63 300,00	64 166,18	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	42 000,00	41 088,00	0,00	0,00	912,00
7023	Menus produits forestiers	0,00	203,00	0,00	0,00	0,00
7024	Remboursement forfait. TVA	0,00	273,29	0,00	0,00	0,00
7025	Taxe d'affouage	800,00	1 088,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions dans les cimetières	200,00	140,00	0,00	0,00	60,00
70321	Droit stationnement voie public	200,00	100,00	0,00	0,00	100,00
70323	Redev occup domaine public	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
7035	Droits de chasse et pêche	850,00	823,66	0,00	0,00	26,34
7083	Locations diverses(-immeub)	1 000,00	1 030,50	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. par le GFP	0,00	2 482,80	0,00	0,00	0,00
70878	Remb par autres redevables	18 000,00	16 858,23	0,00	0,00	1 141,77
7088	Autres produits activité annexe	50,00	78,70	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	132 767,00	142 806,63	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	99 617,00	100 004,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	33 150,00	33 150,00	0,00	0,00	0,00
73223	FPIC Fonds national de péréquat°	0,00	2 560,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxe add. droits de mutation	0,00	7 092,63	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	42 048,00	44 600,00	0,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	18 763,00	18 763,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dot Solidarité rurale	9 510,00	9 510,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dot nationale de péréquation	609,00	609,00	0,00	0,00	0,00
742	Dotations aux élus locaux	2 972,00	2 972,00	0,00	0,00	0,00
74832	Attributions du FDTP	0,00	2 552,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	1 923,00	1 923,00	0,00	0,00	0,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	8 271,00	8 271,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	35 000,00	41 055,01	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	35 000,00	41 055,01	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>273 115,00</b>	<b>292 627,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,23	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mob.placement	0,00	0,23	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	2 312,94	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. gestion	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieur)	0,00	1 946,62	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	366,31	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>273 115,00</b>	<b>294 940,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>273 115,00</b>	<b>294 940,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de THERVAY - 39 - Budget Communal 528	CA	2018
-----------------------------------------------	----	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017	498 518,97
----------------------------------------------------------------------	------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	23 200.00	18 500,00	4 627,82	72.18
2041582	GFP : Bâtiments et installation	23 200.00	18 500,00	4 627,82	72.18
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	349 000.00	20 994,67	85 000,00	243 005.33
2111	Terrains nus	0.00	423,00	0,00	0.00
2117	Bois,forêts	2 500.00	2 505,36	0,00	0.00
2128	Autres agenc. et aménag.	500.00	0,00	0,00	500.00
21311	Hôtel de ville	75 000.00	0,00	0,00	75 000.00
21316	Equipements de cimetière	4 000.00	0,00	0,00	4 000.00
21318	Autres bâtiments publics	147 000.00	2 906,40	0,00	144 093.60
2135	Instal. généré. agenc. aména. cons	3 000.00	0,00	0,00	3 000.00
2138	Autres constructions	2 000.00	0,00	0,00	2 000.00
2151	Réseaux de voirie	80 000.00	0,00	80 000,00	0.00
2152	Installations de voirie	2 000.00	0,00	0,00	2 000.00
21534	Réseaux d'électrification	5 000.00	0,00	5 000,00	0.00
21538	Autres réseaux	2 000.00	0,00	0,00	2 000.00
21568	Autre matériel et outillage	20 000.00	14 712,49	0,00	5 287.51
2158	Autres matériels & outillage	500.00	0,00	0,00	500.00
2183	Matériel de bureau et info.	3 000.00	0,00	0,00	3 000.00
2184	Mobilier	500.00	0,00	0,00	500.00
2188	Autres immo corporelles	2 000.00	447,42	0,00	1 552.58
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	40 000.00	30 688,33	7 105,43	2 206.24
238	Avance / cde immo. corporelle	40 000.00	30 688,33	7 105,43	2 206.24
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>412 200.00</b>	<b>70 183,00</b>	<b>96 733,25</b>	<b>245 283.75</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	25 500.00	11 305,18	0,00	14 194.82
1641	Emprunts en euros	25 000.00	11 305,18	0,00	13 694.82
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00	0,00	0,00	500.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	15 000.00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>40 500.00</b>	<b>11 305,18</b>	<b>0,00</b>	<b>29 194.82</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>452 700.00</b>	<b>81 488,18</b>	<b>96 733,25</b>	<b>274 478.57</b>
040	Opérations d'ordre entre section (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	17 656.83	17 656,83		0.00
21534	Réseaux d'électrification	17 656.83	17 656,83		0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>17 656.83</b>	<b>17 656,83</b>		<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>470 356.83</b>	<b>99 145,01</b>	<b>96 733,25</b>	<b>274 478.57</b>
<b>Pour information</b> D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017			0,00		

Commune de THERVAY - 39 - Budget Communal 528		CA	2018
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>		<b>B1</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	3 666.00	2 000,00	1 666,00	0.00
1321	Etat & établ.nationaux	2 000.00	2 000,00	0,00	0.00
1323	Départements	1 666.00	0,00	1 666,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000.00	0,00	0,00	100 000.00
1641	Emprunts en euros	100 000.00	0,00	0,00	100 000.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		103 666.00	2 000,00	1 666,00	100 000.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	110 000.00	175 281,01	0,00	0.00
10222	FCTVA	110 000.00	175 281,01	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00	0,00	0,00	500.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0.00		0,00	
Total des recettes financières		110 500.00	175 281,01	0,00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		214 166.00	177 281,01	1 666,00	35 218.99
021	Virement de la section de fonct.	121 813.11			
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		121 813.11	0,00		121 813.11
041	Opérations patrimoniales (5)	17 656.83	17 656,83		0.00
16878	Autres dettes - autres organ.	9 328.50	9 328,50		0.00
238	Avance / cde immo. corporelle	8 328.33	8 328,33		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		139 469.94	17 656,83		121 813.11
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		353 635.94	194 937,84	1 666,00	157 032.10
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		130 481,69			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Commune de THERVAY - 39 - Budget Communal 528	CA	2018
-----------------------------------------------	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	<b>A2.1</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519      Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					292 314,59									
1641 Logements locatifs (total)					292 314,59									
000293515	Caisse des dépôts			01/02/2000	292 314,59	R	Livret A		3,5		A	X	O	A-1
<b>Total général</b>					292 314,59									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2018 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>				137 646,64					11 305,18	2 308,75		
1641 Logements locatifs (total)				137 646,64					11 305,18	2 308,75		
000293515	N			137 646,64	13,00	R	Livret A	1,55	11 305,18	2 308,75		
<b>Total général</b>				137 646,64					11 305,18	2 308,75		

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

## A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2018 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>														
<b>TOTAL A</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>Barrière simple B</b>														
<b>Option d'échange C</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>														
<b>Autres types de structures F</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	137 646,64					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2018 après opérations de couverture éventuelles.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>Commune de THERVAY - 39 - Budget Communal 528</b>	<b>CA</b>	<b>2018</b>
------------------------------------------------------	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)</b>	<b>A2.6</b>

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
<b>Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)</b>																	
<b>Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)</b>																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Commune de THERVAY - 39 - Budget Communal 528	CA	2018
-----------------------------------------------	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2018 (1)</b>	<b>A2.7</b>

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia-tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
						Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
				Type de taux (3)	Index (4)			Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.										

(1) Inscire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>40 000.00</b>	<b>11 305.18</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>25 000.00</b>	<b>11 305.18</b>
1641	Emprunts en euros	25 000.00	11 305.18
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>15 000.00</b>	<b>0.00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	15 000.00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	15 000.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2018	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2017)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>11 305,18</b>	<b>96 733,25</b>	<b>0,00</b>	<b>108 038,43</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		231 813.11	III 175 281.01
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>110 000.00</b>	<b>175 281.01</b>
10222	Dotations Fonds divers Réserves	110 000.00	175 281.01
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(6)</b>		<b>121 813.11</b>	<b>0.00</b>
024	Produits des cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonct.	121 813.11	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2018	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	175 281.01	1 666.00	130 481.69	0,00	307 428,70

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 108 038,43
Ressources propres disponibles	IV 307 428,70
<b>Solde</b>	V = IV - II (3) + 199 390.27

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

C.1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0	0,52	0,52	0,52	0,28	0,8
Adjoint administratif	C	0	0,52	0,52	0,52	0	0,52
Agent postal communal	C	0	0	0	0	0,28	0,28
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0	0,5	0	0,5	0,06	0,56
Adjoint technique	C		0,5		0,5	0	0,5
Agent d'entretien	C	0	0	0	0	0,06	0,06
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		0	1.02	0.52	1.02	0.34	1.36

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>Commune de THERVAY - 39 - Budget Communal 528</b>	<b>CA</b>	<b>2018</b>
------------------------------------------------------	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018</b>	<b>C1.1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agent occupant un emploi permanent (6)</b>						
Agent postal communal	C	ADM	351		3-3-4	CDD
Agent d'entretien	C	TECH	362		3-3-4	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2017 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2017 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2017 (%)
Taxe d'habitation	405 300,00	0,000	13,100	0,000	53 094,30	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	286 500,00	0,000	11,460	0,000	32 832,90	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	59 600,00	0,000	22,970	0,000	13 690,12	0,000
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>751 400,00</b>	<b>0,000</b>			<b>99 617,32</b>	<b>0,000</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Maire,  
 A Thervay, le 08/03/2019  
 Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 9  
 Nombre de membres présents :  
 Nombre de suffrages exprimés :  
 VOTES : Pour :  
           Contre :  
           Abstention :  
 Date de convocation :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
 A Thervay, le .....

Les membres du Conseil Municipal,

BERNARD Philippe	
CHAMPONNOIS Alain	
CRETIN Christian	
ECARNOT Stéphane	
MAURIN Marie-José	
ORSAT Patrick	
PELOT Jean-François	
PHILIPPON Franck	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Thervay, le .....

## SOMMAIRE

### I - Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

### II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser  
 p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III - Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
 p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
 p.16 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.18 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.19 B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

### IV – ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.20	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.21	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.23	A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p.24	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.25	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.27	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.28	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.29	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.30	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.31	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.32	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A7.4 - Détails pour certains services		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
p.33	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.34	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>			
p.36	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.37	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)